DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE

Séance du 15 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de convocation	:	8 juillet 2025	**Date d'affichage**	:	8 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **FLAMAND Robert**, Maire.

Présents : FLAMAND Robert Maire, BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie, PLOTON Laura, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

Absent excusé : POYET Bruno

Secrétaire de séance : VIRICEL Christelle

DEL5/15-07-25 – Approbation de la modification des statuts communautaires suite à la création et l'exploitation de réseaux de chaleur et des installations de production d'énergies renouvelables

RAPPEL et REFERENCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-20,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son titre V : « Favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires »,

Vu l'arrêté préfectoral n° 286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu l'arrêté préfectoral n° 370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n° 286 du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de CC Forez-Est,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-045 du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n° 2019.043.22.05 du conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 22 mai 2019 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Forez-Est et notamment son programme d'action, dont :

- L'enjeu n° 7 : Développer la production locale d'énergie renouvelable
- L'enjeu n° 8 : action n° 2 intitulée « Zones économiques exemplaires »

Vu la délibération n° 2025.002.26.03 du conseil communautaire de la CC Forez-Est en date du 26 mars 2025 portant création et exploitation de réseaux de chaleur et installations de production d'énergies renouvelables,

Vu le projet de statuts de la CC Forez-Est modifiés ci-annexé,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203192-20250715-DEL5_15-07-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La CC Forez-Est souhaite jouer un rôle de premier ordre dans la transition écologique pour limiter les effets du changement climatique. La collectivité souhaite ainsi pouvoir s'impliquer dans divers projets liés à la production et à l'utilisation d'énergie renouvelables. Cette implication va prochainement se concrétiser dans deux projets d'ampleur.

D'une part, l'aménagement de l'éco-parc de Balbigny pourrait permettre à terme d'accueillir des entreprises sur une vingtaine d'hectares, et de développer des solutions de production d'énergie renouvelable, photovoltaïque et méthanisation notamment, sur environ 17 hectares qui resteront disponibles.

D'autre part, un projet de réseau de chaleur est en cours d'élaboration dans la zone dite Du Palais au nord de Feurs. Ce réseau de chaleur d'une longueur de 1,2 km permettrait de chauffer divers locaux publics dont le Collège du Palais, le Château du Palais, la piscine Forez Aquatic, le Lycée du Forez et différents équipements sportifs communaux notamment les gymnases. La CC Forez-Est serait le porteur de ce projet dont la maitrise d'œuvre serait déléguée au SIEL. La CC de Forez-Est exploiterait ensuite le réseau avec vente de chaleur aux autres partenaires (Commune, Département, Région).

CONTENU

Il a été approuvé lors du dernier conseil communautaire en date du 26 mars 2025 d'intégrer dans les statuts de la CC Forez-Est les compétences suivantes :

> « 10- Réseaux de chaleur : création, soutien à la création, exploitation d'ouvrages de production et de distribution de chaleur renouvelable d'intérêt communautaire,
> 11 - Energies renouvelables : création, soutien à la création, exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire, »

Conformément à la législation en vigueur le conseil municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.
En cas d'approbations aux règles de majorité fixées, le préfet prendra un arrêté pour arrêter ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications des statuts communautaires exposées ci-dessus, selon le projet ci-annexé.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.
Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,
Christelle VIRICEL

MAIRIE DE VALEILLE
42110

Le Maire,
Robert FLAMAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214203192-20250715-DEL5_15-07-25-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/07/2025